

213C1323

FR0000035743-OP025-AS12

3 septembre 2013

- Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée dans le cadre du rachat par la société de ses propres actions.

ETAM DEVELOPPEMENT

(Euronext Paris)

- 1 - Le 3 septembre 2013, l'Autorité des marchés financiers a été saisie par Natixis, agissant pour le compte de la société ETAM DEVELOPPEMENT, d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée dans le cadre d'un programme de rachat par la société de ses propres actions, déposé en application de l'article 233-1, 6° du règlement général.

La société ETAM DEVELOPPEMENT s'engage irrévocablement à acquérir un maximum 798 254 de ses propres actions, soit 10% de son capital¹, au prix unitaire de **23 €**, dans le cadre de l'autorisation qui lui a été donnée par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 30 mai 2013, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du code de commerce.

Les actions ainsi acquises seront annulées.

Dans le cas où le nombre d'actions présentées à l'offre serait supérieur à 798 254 actions, il sera procédé, pour chaque actionnaire répondant à l'offre, à une réduction des demandes proportionnellement au nombre d'actions présentées à l'offre.

Il est précisé que les sociétés Inteco² et Linto³, et M. George Lindemann se sont engagés à ne pas apporter à l'offre les actions ETAM DEVELOPPEMENT qu'ils détiennent et sont ainsi réparties :

Actionnaires ayant conclu un engagement de non apport à l'offre	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Inteco	583 037	7,30	1 166 074	10,12
Linto	564 275	7,07	1 128 550	9,79
M. George Lindemann	2 424	0,03	2 424	0,02
Total	1 149 736	14,40	2 297 048	19,93

Madame Marie-Claire Milchior-Tarica a fait part de son intention d'apporter 40 500 actions à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par ETAM DEVELOPPEMENT⁴.

¹ Sur la base d'un capital composé de 7 982 547 actions représentant 11 525 250 droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Société de droit américain contrôlée par la famille Lindemann.

³ Société de droit américain contrôlée par la famille Lindemann.

Il est rappelé que la société Finora, agissant de concert avec la famille Tarica, MM. Pierre Milchior, Laurent Milchior, Mmes Vanessa Milchior et Rachel Milchior, a déposé parallèlement un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant la totalité des actions ETAM DEVELOPPEMENT non détenues par elle et les membres dudit concert, au prix unitaire de 23 € (cf. D&I 213C1322 de ce jour⁵).

Il est précisé que la société Finora⁶ s'est engagée à conserver au moins 399 128 actions ETAM DEVELOPPEMENT (représentant 5% du capital actuel) sur la totalité des actions de la société qu'elle acquerra dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée qu'elle a initiée et visant les actions ETAM DEVELOPPEMENT⁷. Les actions ETAM DEVELOPPEMENT acquises par la société Finora dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée qu'elle a initiée au-delà de 399 128 actions seront apportées par la société Finora à la présente offre publique initiée par ETAM DEVELOPPEMENT, dans la limite maximum de 10% du capital actuel.

A l'appui du projet d'offre, le projet de note d'information (articles 231-18 et 231-19 du règlement général) a été déposé et diffusé conformément aux articles 231-13 et 231-16 du règlement général.

Il est précisé que le rapport du cabinet Ledouble, représenté par Mme Agnès Piniot, mandaté par ETAM DEVELOPPEMENT comme expert indépendant pour se prononcer sur les conditions financières de l'offre, conformément à l'article 261-1 I, 3° du règlement général, figure dans le projet de note d'information.

- 2 - Il est précisé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres ETAM DEVELOPPEMENT sont applicables.

⁴ Madame Marie-Claire Milchior-Tarica, gérant statutaire de la société ETAM DEVELOPPEMENT, est membre du concert composé des familles Milchior et Tarica et qui détient 5 419 317 actions ETAM DEVELOPPEMENT représentant 7 761 454 droits de vote, soit 67,89% du capital et 67,34% des droits de vote de cette société.

⁵ Il est précisé que, dans le cadre du projet d'offre publique d'achat simplifiée initiée par la société Finora, les engagements de non apport susvisés émanant des sociétés Inteco, Linto et de M. George Lindemann sont identiques à ceux qu'ils ont formulés dans le cadre de la présente offre publique initiée par ETAM DEVELOPPEMENT.

⁶ La société Finora est détenue par M. Pierre Milchior et ses enfants. La société Finora détient, de concert avec la famille Tarica, MM. Pierre Milchior, Laurent Milchior, Mmes Vanessa Milchior et Rachel Milchior, 5 419 317 actions ETAM DEVELOPPEMENT représentant 7 761 454 droits de vote, soit 67,89% du capital et 67,34% des droits de vote de cette société.

⁷ Cf. D&I 213C1322 du 3 septembre 2013.